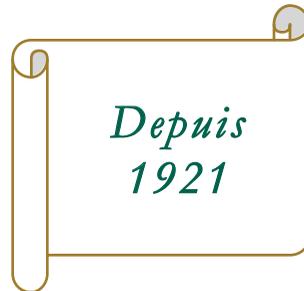


Le uest

MAI 2016-NO 63, la revue des Saint-Rochois (es)

Bureau municipal
806, rang de la Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0
Tél : 450-588-6060
Fax : 450-588-0975
Site : www.saint-roch-ouest.ca
Courriel : info@saint-roch-ouest.ca
Horaire : mardi, mercredi & jeudi 8 h 30 à 16 h 30



Mario Racette, maire

Conseillers :

Siège 1 : Luc Duval
Siège 2 : Charles Smith
Siège 3 : Lucien Chayer
Siège 4 : Pierre Mercier
Siège 5 : Sylvain Lafortune
Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar, directrice générale
Robert Brunet, inspecteur municipal
450-831-2114 poste 7560

**PROCHAINE RENCONTRE DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 7 juin 2016,
à 20 h, au bureau municipal**

**TAXES MUNICIPALES
2^e versement
Jeudi, 2 juin 2016**

Mot du Maire

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),



Puisque le printemps rime souvent avec grand ménage, la Municipalité de Saint-Roch-Ouest vous invite à aller porter vos résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ainsi que vos appareils informatiques et électroniques à l'entreprise Pavco qui est située dans le parc industriel de Saint-Roch-de-l'Achigan.

La municipalité vous offre un coupon qui vous donne droit d'aller porter une tonne de matériaux gratuitement. Pour plus de détails sur le fonctionnement de ce service et sur les matières acceptées par l'Écocentre, veuillez voir l'annonce dans la revue ou visitez le www.saint-roch-ouest.ca, ou composez le 450 588-6060.

De plus, la première collecte des objets encombrants de la saison, aura lieu le mardi 7 juin prochain. Prévoyez les objets encombrants pour les disposer au bord du chemin à cette date afin qu'ils soient ramassés.



En outre, n'oubliez pas qu'avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit, rénovation, construction, démolition, changement d'usage, vérifiez auprès de l'inspecteur municipal si un permis est requis.

D'ailleurs, si vous faites vider votre fosse septique durant l'été, n'oubliez pas de venir porter la facture au bureau municipal pour avoir droit à votre remboursement de 100 \$.



Cette preuve doit être reçue à la municipalité au plus tard le soixantième (60ème) jour suivant la date à laquelle la vidange a été effectuée.

Sur ce, n'oubliez pas que le 4 juin, ce sera la journée de la pêche à Saint-Esprit, et le 23 juin, ce sera la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Le 19 juin,



Mario Racette,
Maire

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	2
TABLE DES MATIÈRES	3
LA GALOPADE - INSCRIPTION	3
RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	4-5
SÛRETÉ DU QUÉBEC – BIEN SE STATIONNER	6
BONHOMME À LUNETTES	7-9
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE	10
LE CLUB LES CŒURS JOYEUX INC. DE SAINT-ESPRIT	11-13
SHÉSOSE	14-15
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU	16-17
MAISON DES JEUNES – CALENDRIER et ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	18-19
HOCKEY MINEUR – INSCRIPTION	20
ÉCOCENTRE	21-22
CALENDRIER DES COLLECTIFS et LES ENCOMBRANTS.....	23
JOURNÉE DE LA PÊCHE À LA TRUITE	24



Êtes-vous prêts? Partez!

C'est le temps de vous inscrire pour la prochaine édition de La Galopade qui se déroulera le dimanche 28 août 2016 à l'école Dominique-Savio.

Envie de prendre part à cette journée des plus extraordinaires?

Inscrivez-vous dès maintenant à la mairie de Saint-Esprit (21, rue Principale), aux heures de bureau habituelles.

Peu importe la catégorie convoitée, il ne vous en coûtera que 5 \$ pour participer!

Pour de plus amples renseignements sur le déroulement de la journée, consultez le www.lagalopade.ca.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MAI 2016 (suite)

DEMANDE DE SUBVENTION AU BUREAU DU DÉPUTÉ

La municipalité de Saint-Roch-Ouest demande une subvention pour l'amélioration de la chaussée sur la Route 125.

MANDAT POUR LA RÉALISATION DES BANDES DE DÉMARCATIION ROUTIÈRE

Le Conseil accepte de signer le contrat avec l'entreprise 9254-8783 Québec Inc.-Lignes Maska, pour les travaux de marquage.

CONTRAT DE BALAYAGE

Il est résolu de faire nettoyer le pont Mousseau et les deux viaducs dans la municipalité.

CHEMIN LECOURT

Il est résolu de faire gratter le chemin Lecourt.

ÉTIQUETTES POUR ADRESSE

Il est résolu de faire imprimer des étiquettes d'adresse en couleurs, pour chaque numéro civique dans la municipalité.

TOURNOI DE GOLF-VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Les conseillers qui le désirent participeront au tournoi pour représenter la municipalité.

CONTRAT SERVICE INFOTECH

Il est résolu de renouveler le contrat de service avec Infotech pour une période de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020, ce qui nous permet de profiter de la promotion de 0% d'augmentation pour les quatre prochaines années, tout en conservant les mêmes conditions existantes à notre contrat de base.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MAI 2016 (suite)

DEMANDE PACTE RURAL 2015-2016

La municipalité désire procéder à l'achat d'une table de pique-nique, un support à vélo, des bancs, une enseigne, une poubelle et d'autres accessoires pour l'aménagement de l'aire de repos;

Il est résolu que la dépenses prévues seront financées par l'enveloppe du pacte rural 2015-2016 au montant de 5 588,10 \$ et le solde restant sera payé par la Municipalité.

MANDAT

Il est résolu de mandater l'inspecteur, Robert Brunet, pour préparer les plans et devis pour des travaux de réparation et de resurfacement de revêtement bitumineux sur une partie de la Route 125.

JEUX DU TROISIÈME ÂGE DE MONTCALM

Il est résolu d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le souper-bénéfice pour les jeux du Troisième Âge de Montcalm.

RÈGLEMENT N° 117-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 93-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Il est résolu de ~~de~~créter ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement n° 93-2009 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.



Objet: Bien se stationner

Saint-Lin-Laurentides, le 28 avril 2016 – La Sûreté du Québec du poste de la MRC de Montcalm tient à vous sensibiliser sur l'importance de bien se stationner dans les rues de votre municipalité, en respectant le Code de la Sécurité Routière.

Rappelez-vous qu'il existe plusieurs endroits où il est interdit de stationner son véhicule. En enfreignant ainsi la loi, vous risquez d'obtenir un constat d'infraction puisque vous nuisez à la visibilité des conducteurs de véhicules ainsi qu'aux piétons.

En voici quelques interdictions :

- à moins de 5 m d'une intersection
- à moins de 5 m d'un panneau d'arrêt
- à moins de 5 m d'un passage pour piétons
- à moins de 5 m d'un passage à niveau
- dans une intersection
- sur un pont
- sur un viaduc

En vous stationnant adéquatement, les autres conducteurs n'auront pas la vue obstruée par votre véhicule, ce qui diminuera fortement le risque de collision. Le tout est également bénéfique pour les piétons qui pourront apercevoir facilement les dangers de la route et augmentera ainsi leur sécurité avant de traverser la rue.

Avant de sortir de votre véhicule, prenez le temps d'analyser le lieu pour déterminer si vous nuisez aux usagers de la route et si vous respectez la loi.

Les piétons et automobilistes se côtoient constamment sur le réseau routier, c'est pourquoi il est primordial d'assurer la sécurité de tous les usagers.

Sabrina Carbonneau
Poste de la MRC de Montcalm
Sûreté du Québec
450 439-1911

BONHOMME À LUNETTES

DES LUNETTES À BAS PRIX

SERVICE DISPONIBLE AU

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

DE MONTCALM!



QU'EST CE QUE JE DOIS FAIRE ?

L'opticien, c'est un peu le pharmacien de la lunette. On arrive avec sa prescription faite par un optométriste (le spécialiste des examens de la vue, n'importe lequel). Avec la carte d'assurance maladie, l'examen est gratuit pour les moins de 18 ans, les plus de 65 ans et la plupart des prestataires de l'aide sociale. Autrement, c'est environ 60\$ souvent couvert par les assurances collectives. Donc :

- 1- Examen de la vue chez un optométriste;
- 2-se présenter avec sa prescription (et son formulaire si aide sociale);
- 3- choisir les montures et les verres;
- 4-livraison rapide, travail garanti.

* Important : Paiements comptant uniquement.

PRESTATAIRE DE LAIDE SOCIALE ?

Le carnet médical mensuel du prestataire indique si l'examen de la vue est couvert (après un an de prestations). En présentant son carnet et sa carte d'assurance maladie chez l'optométriste, la consultation est gratuite. Le prestataire demande une copie de sa prescription. Pour les lunettes, c'est 6 mois de prestations, éligible une fois aux deux ans, sauf en cas de perte ou de bris. Téléphonnez au 1- 877-767-8773 pour commander le formulaire de lunettes. Pour les options de base, le prix pour adulte est de 20\$ de plus que la somme remboursée par le formulaire. Pour un enfant à charge, c'est gratuit.

SERVICES, PRIX ET GARANTIES ?

Si on résume, le Bonhomme à Lunettes n'a pas de magasin, ne fait pas de publicité et n'achète pas de grandes marques. En gardant ses coûts d'exploitation au minimum, le

Bonhomme à Lunettes peut offrir des lunettes de qualité à prix abordables à tous les clients. Les délais de fabrication sont courts, le choix de montures est varié et le travail est toujours garanti pour un an. C'est-à-dire les défauts de fabrication des montures, les traitements anti-reflets et résistants aux rayures ainsi que l'adaptation à la prescription. Ceux qui possèdent des assurances collectives couvrant l'achat de lunettes pourront utiliser les reçus qui seront émis. Pour plus d'informations sur les tarifs, contactez directement le Bonhomme à Lunettes au 514 303-4315.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Connaissez-vous l'histoire du gars qui appelle au restaurant pour savoir combien ça va lui coûter pour son souper ? Ben ça dépend de ce que tu prends sur le menu! On offre toujours des solutions pas chères, mais les particularités des prescriptions, des verres et des demandes de chacun nous empêchent de répondre avec précision avant de vous rencontrer. Nos prix valent le déplacement et nous sommes la ressource de plus de 175 organismes communautaires. De plus, nous considérons notre entreprise comme un filet de sécurité pour les gens vivant dans l'impossibilité financière de voir et d'être fonctionnels. En clair, on trouve toujours une solution abordable pour votre budget et vos besoins.

IL N'Y A PAS DE DATES SUR L'HORAIRE !

Nous avons un horaire hebdomadaire! Même jour, même heure, même place à chaque semaine. Sans rendez-vous au Centre d'Action Bénévole de Montcalm. Nous vous suggérons quand même d'arriver avant 11 h 15 pour avoir assez de temps avec l'opticien.

PUIS-JE CONSERVER MA MONTURE ?

Oui, ça vous coûtera moins cher! Par contre, nous ne serons pas responsables si un bris (très rare) doit arriver pendant le taillage ou l'ajustement. Nous gardons par contre une réserve et pouvons refuser si nous jugeons la monture impossible à utiliser lorsque nous l'analyserons.

EST-CE QUE J'AI ACCÈS AU SERVICE OU C'EST RÉSERVÉ AUX GENS SUR L'AIDE SOCIALE ?

Notre service est pour TOUS. Peu importe votre situation, nous sommes une entreprise qui a pour mission de rendre la vision accessible en faisant des lunettes de qualité à des prix abordables. Nous ne demandons donc aucune preuve de revenu.

BONHOMME À LUNETTES

DES LUNETTES À BAS PRIX

SERVICE DISPONIBLE AU

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

DE MONTCALM!



*Le service est accessible dans nos locaux
situés au 25 rue St-Louis, St-Esprit,
les jeudis matins de 9 h à 12 h (accès derrière l'édifice),
et ce pour toute la population.*

*Pour informations, contactez
le Centre d'Action Bénévole de Montcalm
450-839-3118 - 1 888 839-3440 poste 0 ou 228
lequipe@rbmontcalm.com*

Afin de répondre à la demande de plusieurs personnes ne pouvant se présenter les jeudis matin, prenez note que le service du **Bonhomme à Lunettes sera ouvert en soirée les mardis 31 mai et 14 juin prochain de 17 h00 à 20 h00.**

MESSAGE DE VOTRE ÉGLISE

**Bureau du presbytère à la sacristie au 88 rue Saint-Isidore (450) 839-2573
André Chevalier, prêtre responsable**

Notre fête des Mères 2016

Notre fête des Mères s'est déroulée avec succès encore cette année. Dans le cadre d'une liturgie spéciale, nous avons honoré et prié pour toutes les mamans de notre communauté. C'est Mme Lise Perreault-Bell qui a été honorée au nom de toutes les mamans. Sa fille Priscilla lui a rendu un touchant hommage et le conseil de Fabrique lui a remis une gerbe de fleurs. Une rose a été remise à chacune des mamans par Pascal Rochon et Nathalie Perreault avec leur bienveillance et leur sourire légendaires. La célébration fut suivie d'un café servi à l'arrière de l'Église pour permettre aux gens d'échanger et exprimer nos hommages aux mamans présentes.

Nous remercions Mme Perreault-Bell d'avoir accepté de représenter les mamans. Merci à Pascal Rochon et Nathalie Perreault pour leur accueil chaleureux en offrant une rose à chaque maman

Merci à Denis Lapalme et Pierrette Mireault pour leur accueil bienveillant à l'arrivée des fidèles et pour le service du café. Merci également à toutes les personnes impliquées dans la célébration.

Merci à la chorale, pour sa ferveur dans l'exécution de chants adaptés à la circonstance sous la direction de Chantale Foisy jumelée au travail de notre organiste expérimenté, Pierre Collin.

Fête de la Pentecôte et du patron de notre paroisse (le Saint-Esprit) : 15 mai.

Une célébration marquée du sceau de l'Esprit Saint s'est déroulée dans notre paroisse, le 15 mai dernier. Aucune personne de notre paroisse ne devait recevoir la confirmation. L'Esprit Saint a pu cependant manifester son action au cours d'un baptême qui s'est tenu pendant la célébration. C'est Marc-Gabriel Rompré et Caroline Guinard de Saint-Esprit qui ont fait baptiser leur fils Lucas. Nous offrons nos plus sincères félicitations aux heureux parents et nous souhaitons que l'enfant baptisé soit comblé des grâces du Ressuscité. Après la célébration, un vin d'honneur offert par le Conseil municipal a été servi pour souligner l'événement. Ce fut un moment privilégié de rencontre et d'échange pour tous les citoyens.

Notre église : www.eglisesaintesprit.org

ASSEMBLÉ GÉNÉRALE ANNUELLE

Un chaleureux merci pour votre confiance, vous nous avez élus pour un 2 ans...

Un gros merci aux personnes qui sont toujours présentes pour appuyer le comité, c'est grâce à vous que nous avons l'énergie de continuer notre mandat.

ACTIVITÉS au sous-sol de l'église

De retour le 13 septembre. Bonnes vacances à tous!

ACTIVITÉS 2016

9 Juillet 2016 : VOYAGE D'UN JOUR À LAC-MÉGANTIC ET JARDINS DE LAC-DROLET

PRIX par personne incluant : autocar de luxe, activités au programme, service d'un guide accompagnateur, 2 repas et toutes les taxes et pourboires.
145 \$

Pour réserver votre place, nous faire parvenir un chèque au montant de 145 \$ à **Les Cœurs Joyeux de Saint-Esprit Inc.** en date du 12 mai 2016 au 96 rue Montcalm à Saint-Esprit J0K 2L0 (indiquer votre numéro de téléphone pour vous transmettre les derniers renseignements), ou remettre votre chèque ou argent à un membre du comité avant le 12 mai 2016.

OUVERT À TOUS (Membre ou non-membre)

Réservez vite, car les places s'envolent rapidement.

13 septembre 2016 à midi : buffet d'ouverture des activités du Club

25 septembre 2016 : le Club fêtera son 45^e anniversaire, sous forme d'un brunch. Un événement important dans l'histoire de cet organisme.

Nous souhaitons votre présence lors de cet événement, qui débutera par une messe anniversaire à 9 h en l'église de Saint-Esprit, suivi d'un brunch à la cabane à sucre Chez Oswald, au 222 rang des Continuations à Saint-Esprit. Les billets seront en vente bientôt au prix de 25 \$ par personne. Animation, souvenirs et partages seront à l'honneur.

13 décembre 2016 à 17 h 30 : souper traditionnel des fêtes et fermeture des activités du club.

Bonne fête à celles et ceux dont l'anniversaire est en juin.

Prompte guérison aux personnes qui sont malades.

Nos sympathies sincères à celles et ceux qui ont perdu un être cher.

Pensée : Soyez vous-mêmes, tous les autres sont déjà pris.

CONSEIL 2016-2017

Robert Faucher, président 450 397-0594

Yvonne Turcotte, vice-présidente 450 839-7307

Francine Vendette, secrétaire-trésorière 450 559-6240

COMMUNIQUÉ DE FADOQ LANAUDIÈRE

FRAIS ACCESSOIRES

RECOURS JUDICIAIRE POUR FORCER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À FAIRE CESSER LA PRATIQUE DES FRAIS ACCESSOIRES IMMÉDIATEMENT

Lanaudière, le 3 mai 2016 – « En ayant recours à la voie judiciaire, nous souhaitons forcer l'intervention de la ministre fédérale dans le dossier des frais accessoires au Québec, pour faire appliquer la Loi canadienne sur la santé (LCS) », clame le Réseau FADOQ, à titre de requérant, appuyé par des dizaines d'organisations de la société civile, syndicales, de patients, de médecins, etc. Une requête en *mandamus* a donc été déposée hier devant la Cour fédérale du Canada par Me Jean-Pierre Ménard Ad. E., avocat spécialisé dans la défense des droits des patients. Le but d'une telle requête est de forcer, par ordonnance d'un tribunal, une autorité publique (ici, la ministre de la Santé du Canada) à accomplir un devoir que la loi lui impose. Dans notre cas, la ministre a l'obligation d'empêcher la surfacturation de frais accessoires.

L'information révélée par une source gouvernementale à l'effet que Québec voulait faire cesser la pratique des frais accessoires en intégrant ces frais dans la rémunération des médecins ne règle d'aucune façon le problème actuel des patients.

En effet, la négociation en question en est à ses tout débuts et s'annonce difficile. Elle ne pourra être conclue avant plusieurs mois. Pendant ce délai, les patients continueront de payer des frais accessoires considérables. De plus, le résultat de la négociation est incertain et rien ne dit que son application sera plus rigoureuse pour les patients que l'entente actuelle, qui a dégénéré dans son application.

Si le ministre veut abolir les frais accessoires, il peut le faire tout de suite en abrogeant le pouvoir qu'il s'est donné dans le projet de loi 20, d'autoriser les frais accessoires. En abrogeant ce paragraphe de la loi, tous les frais accessoires sont interdits et la loi peut être appliquée tout de suite.

« Le plan du ministre de faire cesser la pratique des frais accessoires par voie de négociation fait porter le poids et les risques sur le dos des patients. Depuis trop longtemps, les patients québécois, dont une majorité d'aînés, sont lésés en payant à deux reprises des frais pour divers actes médicaux déjà assurés par le régime d'assurance maladie. Chaque jour, ils nous témoignent leur désarroi parce qu'ils ne peuvent se permettre de payer pour ces soins médicalement requis. La situation est intenable et doit cesser immédiatement ! », s'insurge Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ au nom des organisations présentes.

La requête déposée le 2 mai s'appuie sur les articles 18 à 21 de la LCS qui prévoient entre autres conditions celles que doivent respecter les provinces pour avoir droit au versement intégral du transfert canadien en matière de santé.

« En gros, l'article 18 spécifie qu'une province n'a pas droit à sa pleine compensation en cas de surfacturation. L'article 20 indique que les sommes surfacturées sont déduites de la contribution du fédéral à hauteur de ces montants. Dans le cas qui nous occupe, les frais accessoires sont facturés illégalement et abusivement aux patients québécois. Il faut prendre des mesures courageuses pour faire cesser cette pratique », fait valoir Me Jean-Pierre Ménard

Ad. E. **626, boul. Manseau, Joliette (Québec) J6E 3E6**
Tél. : 450 759-7422 | Téléc. : 450 759-8279
www.fadoqlanaudiere.ca

Le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités. Le Réseau FADOQ compte à ce jour plus de 440 000 membres, dont 33 500 dans la région de Lanaudière. Il est le plus grand organisme d'aînés au Canada.

SHÉSOSE

Prochaine conférence : 27 mai 2016

La prochaine et dernière conférence de la saison se tiendra au sous-sol de notre église, le vendredi 27 mai à 19 h 30. Notre conférencière invitée traitera d'un sujet original : **la culture des indigènes en respect avec la nature**. Nous vous attendons en grand nombre à cette conférence qui vous fera voir la beauté des plantes indigènes que nous pouvons facilement intégrer dans nos aménagements. C'est gratuit pour les membres, et 5\$ pour les visiteurs.

Notre voyage horticole de l'été 2016 : Samedi 23 juillet 2016

Il reste encore des places.

Il se tiendra le samedi 23 juillet prochain et nous amènera dans la région de la Montérégie.

Le départ se fera à 8 h 30 au stationnement de la cathédrale de Joliette et à **9 h devant le 88 Saint-Isidore à Saint-Esprit : (être présent 15 minutes à l'avance)**

Les jardins visités sont :

- Jardin de la Rivière Noire, M. Gilles Paradis, Saint-Liboire (Pique-nique)
- Jardin de Mme Tina Lévesque, Saint-Valérien.
- Jardin de Mme Lucie Pépin, Acton Vale.

Souper au Restaurant : Lulu Bistro (entre 17 h 30 et 18 h)

Le forfait comprend la visite des trois jardins, un pique-nique sur les lieux du 1^{er} jardin et un souper, incluant les entrées, les pourboires et le transport en autocar de luxe : **le tout pour 110\$: Prévoir une chaise et votre lunch.**

N.B. Le libellé du chèque doit être émis à l'ordre de la Shesose, avant le 15 juin 2016.

Pour toute annulation après le 1^{er} juillet 2016, une somme de 50\$ sera retenue, si vous ne parvenez pas à vous trouver une personne pour vous remplacer.

SHÉSOSE

Secrets de jardinier

Un rappel : le rosier Champlain a été choisi et accepté par le Conseil Municipal de Saint-Esprit comme fleur emblème de la municipalité. Sa rusticité et sa floraison abondante jusqu'aux gelées automnales en font une plante de choix pour nos plates-bandes.

Vous avez un ou plusieurs rosiers Champlain ou autres rosiers rustiques et vous voulez obtenir une floraison abondante au cours de la prochaine saison, deux tâches s'imposent : la taille et la fertilisation.



Pour la taille, vous devez enlever les branches sèches ou brisées par les rigueurs de l'hiver. Vous les rabattez à un pied ou 30 centimètres du sol et vous conservez de 3 à 5 tiges, grosses et solides qui forment comme une main ouverte pour permettre l'infiltration des rayons du soleil. La taille s'effectue en biseau au-dessus d'un bourgeon extérieur (le 3^e ou 4^e à partir du sol) , dès que vous les voyez apparaître . La taille stimule la croissance et la floraison.

La fertilisation se fait tôt au printemps avec un engrais de type actisol pour fleurs ou un engrais spécial pour rosiers où le 2^e et 3^e chiffre sont plus élevés que le 1^{er}. Vous pouvez répéter ce geste une dernière fois après la 1^{re} floraison et pas plus tard que le début de juillet.

Pour la plantation,

Évitez les endroits venteux. Les rosiers poussent bien dans un sol riche et bien drainé. Il leur faut un lieu exposé au soleil pendant au moins 5 heures. La plantation se fait tôt au printemps. Évitez les plantations tardives. Il n'aura pas suffisamment de temps pour s'implanter et se prémunir contre les rigueurs de l'hiver. La fosse de plantation doit être assez profonde et large pour permettre d'y mettre du compost et des mycorhizes et favoriser l'étalement des racines.

Claude Majeau

NOUVEAUTÉS ADULTES

Cornwell, Patricia	Inhumaine
Dubé, Catherine	L'affaire Turcotte
King, Stephen	Carnets noirs
Langlois, Michel	Il était une fois à Montréal (v2) nos combats
Lévy, Marc	L'horizon à l'envers
Lorrain, France	La promesse des Gélinas (v3) Florie
Pétrowski, Nathalie	Un été à No Damn Good
Reich, Kathy	Rival
Roberts, Nora	Les étoiles de la fortune (v1) Sasha
Steel, Danielle	Une vie parfaite
Thuy, Kim	Vi

NOUVEAUTÉS JEUNES

Alex A.	L'agent Jean (saison 2- v1) Épopée virtuelle
Bergeron, Michel	Billy Stuart (v11) Les douze travaux
Larrivée, Ricardo	Mon premier livre de recettes

ENCORE UN GROS MERCI À NOS GÉNÉREUX DONATEURS

Je veux remercier aussi tous ceux qui nous donnent des livres. Ils enrichissent continuellement notre collection, vous permettant ainsi de disposer d'un choix de plus en plus grand de sujets, de titres et d'auteurs.

Nous ne refusons rien, mais nous nous réservons le privilège de trier et de faire une certaine sélection. Ce qui ne va pas sur les tablettes est par la suite revendu ou finalement donné.

VENTE DE LIVRES EN JUIN

Nous avons toujours des livres à vendre.

Mais comme l'année passée, vers le milieu de juin, nous mettrons en vente tous nos surplus de livres à des prix vraiment minimes, à partir de \$0.50. Nous aurons un vaste choix, alors si vous cherchez des livres pour les vacances, venez nous voir... toute offre raisonnable sera acceptée.

DÉMÉNAGEMENT

Vous déménagez bientôt? Vous avez des livres qui appartiennent à la bibliothèque? N'oubliez pas de les ramener. Nous avons une très belle collection dans laquelle nous avons investi beaucoup. N'oubliez pas que ce sont nos taxes qui paient les livres et les remplacer coûte cher. Il y a la chute à livres si vous ne pouvez pas les rapporter durant les heures d'ouverture. **Alors, s'il-vous-plaît ne nous oubliez pas avant de partir.**

LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE

La fin de l'année scolaire arrive à grands pas. Comme par les années passées, nous cesserons de prêter des livres aux élèves de l'École Dominique Savio à partir du début de juin afin de s'assurer de récupérer un maximum de livres avant les vacances. Cependant les enfants qui veulent continuer à emprunter des livres durant le mois de juin peuvent se présenter à la bibliothèque le vendredi soir.

Durant l'été (après le 24 juin jusqu'au 1^{er} septembre) tous les abonnés, enfants et adultes, pourront emprunter des livres la mardi de 9 h à 17 h et le vendredi de 12 h 30 à 20 h 30.

HEURES D'OUVERTURE

Venez nous voir... Il nous fera toujours très plaisir de vous accueillir...c'est gratuit pour tous les résidents de Saint-Esprit et Saint-Roch.Ouest (adultes et enfants).

Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi : 12 h à 16 h

Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Pour nous joindre : 450- 831- 2274.

Et bien sûr il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Diane Lamarre

Et toutes les bénévoles de la Bibliothèque Alice Parizeau



MAISON DES JEUNES

Calendrier Juin

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1 Création artistique	2 Billard et ping pong	3 Activité Sportive	4
5	6	7 Aide aux devoirs	8 Soirée scientifique	9 Activité culinaire BBQ	10 Soirée une minute pour gagner	11
12	13	14 Aide aux devoirs	15 Création artistique	16 Activité sportive	17 Cinéma extérieur	18 La Ronde
19	20	21 Aide aux devoirs	22 Soirée de prévention	23 Activité culinaire BBQ	24 Fermé	25
26	27	28 AGA	29 Activité sportive	30 Sortie crèmerie		

La Maison des Jeunes de Saint-Esprit est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accompagner les adolescents de 12 à 17 ans dans leur parcours de vie en leur offrant du soutien et des activités.

Horaire : mardi, mercredi, jeudi de 18 h à 21 h, vendredi de 18 h à 21 h 30





MAISON DES JEUNES

Objet: *Avis de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2015-2016 de la Maison des Jeunes de Saint-Esprit*

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité(e)s à l'Assemblée Générale Annuelle de la Maison des Jeunes de St-Esprit qui se tiendra le :

DATE :	28 juin 2016
HEURE :	19 h 30 à 21 h
LIEU :	Maison des Jeunes 66, rue Montcalm

L'Assemblée Générale Annuelle permettra de faire le bilan de la dernière année ainsi que de vous présenter les principales orientations pour l'année 2016-2017. L'assemblée générale annuelle est aussi l'occasion, pour nous, d'élire notre conseil d'administration. Si vous désirez vous impliquer bénévolement quelques heures par année dans votre communauté, être membre du conseil d'administration de la maison des jeunes peut être l'option pour vous. Nous espérons sincèrement que vous serez nombreux et nombreuses à participer à cette assemblée.

Un petit goûter sera servi sur les lieux. Veuillez confirmer votre présence au 450-839-7227 ou par courriel : mdjsaintesprit@videotron.ca avant le 15 juin 2016. Merci de votre collaboration!



Bonjour,

La présente lettre est pour vous informer des procédures d'inscription et des dates importantes à retenir pour la saison 2016-2017.

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016-2017 DANS VOTRE MUNICIPALITÉ

Inscription **du 6 au 17 juin 2016**, au bureau de votre municipalité. **Bonne nouvelle**, il n'y a aucune augmentation de coût cette année pour l'inscription et pour les frais double lettres.

Les inscriptions tardives auront lieu du 1^{er} au 12 août 2016, au bureau de votre municipalité. Dans ce cas, une pénalité sera chargée. Prévoir un chèque de 50\$ additionnel au nom de AHMJC, sauf si vous êtes un nouveau résident.

CAMP DOUBLE LETTRE DU 15 au 31 AOÛT 2016

Les joueurs doivent obligatoirement s'inscrire au camp double lettres s'ils veulent jouer au niveau AA-BB, en complétant le formulaire à cet effet et le retourner par la poste avant le 7 août 2016. Le formulaire sera sur le site www.ahmjc.org à partir de la fin juin.

ENTRÉE GÉNÉRALE

L'entrée générale des joueurs se fera de manière progressive à partir de la mi-août. Vous recevrez un appel téléphonique de votre directeur de catégorie qui vous fournira les détails.

Au plaisir de vous revoir bientôt et surtout passez un très bel été.

Martin Lortie

Président AHMJC



ÉCOCENTRE

Dépôt de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et d'appareils informatiques et électroniques.

Pour vous départir de vos CRD et appareils électroniques, rendez-vous à l'entreprise Pavco située au 180 rue Armand-Majeau durant les heures d'ouverture suivantes soit du lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h et le samedi de 7 h à 13 h.

Modalités :

- Un coupon par résidence est émis, pour les CRD, sur demande, annuellement. Il est disponible au bureau Municipal.
- Une pièce d'identité et une preuve de résidence sont exigées lors de l'émission du coupon.
- Seuls les CRD et les appareils informatiques sont acceptés: bois, briques, pierres, carton, métaux, béton, ordinateur etc...
- Aucun tri de résidus à effectuer
- Les résidus doivent provenir de travaux résidentiels uniquement. Tous résidus découlant de travaux commerciaux ou industriels sont refusés.
- Les camionnettes identifiées commerciales ou ayant une plaque d'immatriculation à caractère commercial sont autorisées sur le site uniquement si les résidus proviennent de travaux résidentiels.

Étapes à suivre :

Étape 1 : Rendez-vous au bureau Municipal afin de récupérer votre « coupon écocentre »;

Étape 2 : Rendez-vous à l'entreprise Pavco durant les heures d'ouverture;



ÉCOCENTRE *(suite)*

Étape 3 : Remettre votre « coupon écocentre » au préposé de l'entreprise ainsi qu'une pièce d'identité;

Étape 4 : Le contenu de votre chargement est pesé afin de déterminer le tonnage de vos résidus;

Étape 5 : Si le tonnage est égal ou inférieur à une tonne, votre coupon assume la totalité

des frais de disposition. Si le tonnage est supérieur à une tonne, l'entreprise

vous facture l'excédent, au coût de 65 \$ la tonne plus les taxes applicables.

Conditions:

- Un coupon par résidence est émis annuellement. Ce coupon est disponible au bureau Municipal durant les heures d'ouverture soit du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30;
- Les seules preuves de résidence acceptées sont le permis de conduire, le compte de taxes de l'immeuble situé sur le territoire ou la facture provenant de l'une des compagnies de services publics suivantes : Hydro-Québec et Bell;
- Le coupon est valide pour une période de 60 jours;
- Le coupon est non échangeable, non renouvelable et non remboursable;
- Le prix au tonnage est fixé à 65 \$ la tonne pour les résidents de Saint-Roch-Ouest

CALENDRIER DES COLLECTIFS 2016

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

Mai : 17  24  31 

Juin : 07  14 

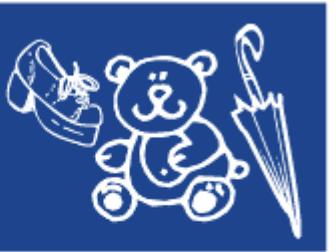


-  = Jour de collecte des matières recyclables (bac bleu)
-  = Jour de collecte des matières organiques (bac brun)
-  = Jour de collecte spéciale de feuilles (en sac)
-  = Jour de collecte des ordures ménagères

Le mardi 7 juin les encombrants

ENCOMBRANTS

Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

 <p>La ferraille</p>	 <p>Les tapis et les tentures</p>	 <p>Les petits objets divers</p>
 <p>Les meubles en bois et le mobilier</p>	 <p>La literie</p>	 <p>Les cartons pliés / fagottés</p>

Bienvenue à tous



*Municipalité de
Saint-Esprit*



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST

ACTIVITÉ GRATUITE

PÊCHE À LA TRUITE

SUR LA RIVIÈRE SAINT-ESPRIT

Plus de 2 000 truites adultes seront relâchées
pour l'événement au terrain de balle



Fondation
de la faune
du Québec

Commanditaires au 2 mai

- Benny & Co.
- Caisse Desjardins
- Centre pneu Villemaire
- Familiprix
- Luc Thériault, député
- Maryse Beauregard
- Nicolas Marceau, député
- NORDIKEau inc.
- Olymel, s.e.c./l.p.
- Remorques 125



SAMEDI 4 JUIN 2016

de 8 h à 13 h

IMPORTANT

30 enfants de 6 à 17 ans

pourront bénéficier après avoir suivi
la formation de pêche en herbe 2016

1. D'un permis de pêche valide jusqu'à leur 18 ans
2. D'une canne à pêche

Venez découvrir
les autres activités
sur place.

**Bénévoles
demandés**

INSCRIPTIONS

AVANT LE 27 MAI 2016

Louis Long 514-709-7546

OBLIGATOIRE :

Enfants accompagnés d'un adulte

Bienvenue à tous!

Jeunes et moins jeunes!